

Déchets concernés	Que faire ? A qui s'adresser ?
	<p>S'adresser à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SECHÉ à Changé www.seche-connect.com Tél : 02.43.67.93.70 ➤ BORDINI ENVIRONNEMENT à Louvigné du Désert Tél : 02.99.98.02.30
	<p>À restituer aux points de vente suivants en fonction de la marque de la bouteille (reprise gratuite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Super U de Gorrion : Primagaz, Totalgaz, Antargaz, Butagaz, marque U rouge et bleue • Coccimarket de Gorrion : Vitogaz • Intermarché de Fougerolles : Primagaz, Totalgaz, Butagaz, Antargaz, Finagaz, Energaz • Carrefour Contact d'Ambrières : Primagaz, Butagaz, Finagaz, Intergaz, Chinagaz, Carrefour <p><u>Remarque</u> : les bouteilles de réchaud sont à jeter dans la benne ferraille</p>
 <p>Panneaux photovoltaïques</p>	<p>Les déposer à l'entreprise AMISUN à Montflours Tél : 06.46.47.29.69. Accepte les professionnels et les particuliers</p> <p>Demander une collecte sur site si vous disposez de + de 40 panneaux</p> <p>Les faire reprendre par l'installateur lors de la pose de nouveaux panneaux</p> <p>Les apporter chez un distributeur</p>
	<p>À ramener en pharmacie Plus de renseignements sur www.dastri.fr.</p>

Solutions pour les déchets refusés en déchèterie

 <p>FLMS AGRICOLES USAGES</p>	<p>À rapporter auprès du négociant ou de la coopérative => films plastiques, ficelles, filets, produits phytopharmaceutiques ou lessiviels d'origine agricole.</p>
 <p>MÉDICAMENTS</p>	<p>À remettre à la pharmacie, après avoir enlevé le carton et la notice qui sont à mettre dans le conteneur de tri.</p>
 <p>PNEUMATIQUES</p> <p>Provenant des professionnels et des agriculteurs</p>	<p>Pour les pneus agricoles, se renseigner auprès de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne (02 43 67 36 74) pour les collectes spécifiques.</p>
 <p>FUSÉES DE DÉTRESSE</p>	<p>=> Feux à main, fumigènes, fusées parachute</p> <p>A ramener au point de collecte : DECATHLON à Rennes</p> <p>Principe de reprise de leur pyrotechnie périmée lors de l'achat de produits neufs dans le cadre du "un pour un".</p>
 <p>Produits explosifs</p>	<p>=> Grenades, obus, munitions... Ne pas y toucher !</p> <p>Contactez directement la gendarmerie de votre secteur. Ils contacteront les démineurs pour l'enlèvement (service gratuit).</p> <p>Pour les cartouches de fusil, s'adresser à une armurerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mayenne : Damien VIALE, 4 rue Jules Ferry • Ernée : Pêche et Nature, 12 rue Nationale • St Hilaire du Harcoët : Armurerie Jacques Denys, 257 rue de Paris